



Repas non consommés

Par **Sista12**, le **02/04/2024** à **22:52**

Bonjour, je travaille en restauration, spécialisée en viande, au bout de deux mois ma santé (arthrite/arthrose) est mise a Mal, j'ai donc amené ma gamelle (légumes, poissons, fruits) mais mes repas sont déduits malgré une discussion concernant mon mieux être sans manger de viande et la diminution des douleurs.

Mon patron, me demande un certificat médical pour arrêter d'avoir une déduction de salaire.

Malheureusement ne s'agissant pas d'une maladie grave le médecin refuse.

Que puis je faire car je ne mange aucun repas mais ils me sont enlevés du salaire malgré tout.

C'est urgent en attendant le rdv avec un rhumatologue pouvant je l'espère, me fournir un élément permettant de m'aider dans cette démarche face a mon patron.

Par **janus2fr**, le **03/04/2024** à **08:41**

Bonjour,

C'est normal en HCR, à partir du moment où l'employeur met à disposition de ses salariés les repas, l'avantage en nature est compté, même si le salarié fait le choix de ne pas prendre les repas.

Par **miyako**, le **03/04/2024** à **11:48**

Bonjour,

Un rhumatologue peut vous faire un certifiact dans ce sens .

Votre généraliste ne peut faire pareil certificat que sur recommandation de votre rhumatologue .

Cordialement